

COLLOQUE NATIONAL SUR LA MICROFINANCE

LES ACTES DU COLLOQUE

LES 29 ET 30 OCTOBRE 2012 À L'HÔTEL IVOIRE D'ABIDJAN





SOMMAIRE

Discours de clôture du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	Page 05
Introduction	Page 08
Note de synthèse et conclusions des travaux ^{8,5}	Page 11
Cérémonie d'ouverture	Page 13
SESSION 1 : Orientation stratégique et consolidation du secteur de la microfinance	Page 15
SESSION 2 : Renforcement de la surveillance et de l'encadrement du secteur de la microfinance	Page 19
SESSION 3 : Financement du secteur de la microfinance	Page 21
Recommandations du colloque	Page 26
Liste des structures participantes	Page 29

DISCOURS DE CLÔTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Adama KONE

*Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique*

Excellences Mesdames et Messieurs les
représentants des institutions partenaires au
développement,

Monsieur le Maire de la Commune de
Cocody ;

Monsieur le Président de PlaNet Finance ;

Madame la Représentante de l'Agence
Française de Développement (AFD) ;

Madame la Directrice de OIKOCREDIT
pour l'Afrique de l'Ouest ;

Monsieur le Directeur National de la
BCEAO ;

Mesdames et Messieurs les Présidents et
Directeurs Généraux des banques,
établissements financiers et sociétés
d'assurance ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Généraux et Centraux de l'Administration ;

Mesdames et Messieurs les Dirigeants des
institutions de microfinance ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs,

Les conclusions qui viennent de nous être
lues m'invitent, avant tout propos, à vous
exprimer ma gratitude pour la qualité de



vos travaux. Je puis dire, avec forte conviction, que votre participation à ce colloque a été à la mesure de nos attentes. Pendant deux jours, vous avez exprimé un engagement profond pour le développement du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire. Cet engagement n'a d'égal que votre volonté à contribuer à la création d'un secteur financier ouvert, donnant la chance à tous de s'affirmer en tant qu'agents économiques capables de contribuer à la création de richesses.

Mesdames et Messieurs,

La justesse de vos analyses et la pertinence des propositions qui en ont résulté, confirment bien qu'une stratégie nationale doit toujours prendre appui sur les vues et propositions de tous. Plus encore, pour la microfinance, l'importance des objectifs à atteindre recommande un processus de concertation pour amoindrir les risques d'erreurs. J'ai la certitude que votre contribution à ces travaux d'Abidjan nous permettra d'avancer de façon méthodique dans la mise en place d'une stratégie de développement d'un secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire, compétitif et ouvert aux innovations.

Le Colloque a permis, en effet, d'avoir des éclairages sur des problématiques importantes dont dépend la réalisation de cet objectif. Il s'agit notamment de :

- la définition des stratégies et de la consolidation du secteur ;

- l'établissement des méthodes de renforcement de la surveillance et d'encadrement du secteur ;
- la recherche de la forme que pourrait prendre l'indispensable contribution du secteur bancaire à l'inclusion financière ;
- la définition des défis et opportunités des investissements dans le secteur de la microfinance ;
- l'élaboration de stratégies en vue d'un secteur de la microfinance performant qui réponde aussi bien aux attentes de sa clientèle qu'à celles de l'Etat ;

Toutes ces préoccupations ont suscité des recommandations pertinentes qui, j'en suis certain, viendront fonder les décisions des autorités.

Un tel travail, réalisé en si peu de temps, ne peut qu'être salué. C'est pour quoi, il me plaît de souligner la contribution remarquable des consultants extérieurs et des personnes ressources qui ont permis d'atteindre ce résultat. Je voudrais renouveler les sincères remerciements de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et les miens propres à toutes ces personnes, mais également à toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à ce travail.

Mesdames et Messieurs,

C'est une pierre importante que vous avez apportée à l'édification d'une œuvre que la



Nation ivoirienne toute entière saura vous reconnaître. Certes, vous n'avez procédé pendant ces deux jours qu'à des réflexions. Mais je puis vous assurer que ce sont des réflexions utiles. Les défis majeurs du secteur de la microfinance trouveront leurs réponses dans les voies que vous venez d'ouvrir. Pour ma part, je demeure persuadé que ces voies nous conduiront vers des chantiers majeurs pour un secteur de la microfinance profitable au pays tout entier.

Votre engagement exprimé à travers votre contribution à ces travaux, constitue pour moi un motif d'espoir. L'espoir que nous saurons ensemble relever le défi d'un développement harmonieux du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire. J'ai donc la

conviction, m'adressant plus particulièrement à nos partenaires au développement mais également à vous tous experts avertis, que votre soutien ne nous fera pas défaut dans la réalisation des travaux qu'appelleront ces chantiers.

Pour l'heure, tout en souhaitant que Dieu vous reconduise sains et saufs dans vos familles respectives, je déclare clos, au nom de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, les travaux du Colloque National sur la Microfinance avec pour thème « La Microfinance face aux défis du développement ».

Adama KONE



INTRODUCTION

Contexte et justification

L'instauration en Côte d'Ivoire d'un cadre légal et institutionnel par l'adoption de la loi n°96-562 du 22 juillet 1996 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit a favorisé une expansion du secteur de la microfinance. Celle-ci s'est traduite par l'accroissement soutenu des principaux indicateurs d'activité. En effet, d'une seule structure agréée en 1996, le secteur compte 41 institutions en 2002 et 72 en 2011. Le nombre de bénéficiaires des services passe de 485 935 en 2002 à 867 745 en 2010. Le montant de l'épargne collectée s'élève à 31,3 milliards de FCFA en 2002 et atteint 90,7 milliards de FCFA en 2010. De même, l'encours de crédits s'élève en 2010 à 26,8 milliards de FCFA contre 11,9 milliards de FCFA en 2002.

Toutefois, des difficultés majeures vont apparaître assez rapidement, notamment :

- la dégradation massive du portefeuille de crédits : un taux de créances en souffrance de 7,3% et un taux de pertes sur créances cumulées de près 35% ont été enregistrés en 2011 ;
- l'accumulation des déficits d'exploitation ayant conduit à des fonds propres négatifs de 11,2 milliards de FCFA en 2010 ;

- la mauvaise gouvernance et le manque de professionnalisme.

Il faut relever particulièrement les difficultés financières de l'UNACOOPEC-CI, détenant près de 80% de l'épargne collectée, ce qui expose le secteur à un risque systémique.

Pour faire face à ces défis, le dispositif institutionnel de surveillance sera renforcé avec la création dès 2002 de la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM). Sous la houlette de cette instance, plusieurs mesures ont été prises, notamment des sanctions à l'encontre de certains dirigeants de SFD, des surveillances rapprochées, des administrations provisoires et des retraits d'agrément.

Par ailleurs, une Politique Nationale de la Microfinance assortie d'un plan d'action a été élaborée puis adoptée par le Gouvernement en 2008 afin d'insuffler une nouvelle dynamique au secteur de la microfinance. Ce plan n'a pu être exécuté faute de mobilisation des ressources nécessaires aussi bien auprès de l'Etat que des bailleurs de fonds.

Tous ces efforts déployés par l'Etat pour assainir le secteur, redresser et consolider les structures de microfinance n'ont pas atteint les résultats escomptés. En effet, au plan économique et social, le secteur n'a



véritablement pas joué son rôle auprès des personnes exclues du système bancaire classique en leur permettant l'accès aux services financiers. La contribution du secteur au développement économique et social est presque insignifiante comme en témoigne la faiblesse du taux d'accès aux services financiers des populations cibles.

Aussi, la crise postélectorale de 2011 a-t-elle amplifié les difficultés du secteur déjà très affecté par plusieurs années de crise.

Toutefois, en dépit de ce tableau peu reluisant, le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire dispose d'un fort potentiel et de nombreux atouts. Il demeure l'un des meilleurs canaux pour financer les activités génératrices de revenus des populations financièrement vulnérables, les activités dites informelles et les PME et PMI.

Le Président de la République, conscient de cet enjeu, en a fait un instrument de premier ordre dans son programme de gouvernement. Le présent colloque dont le thème est « La microfinance face aux défis du développement économique et social de la Côte d'Ivoire : stratégies et perspectives dans un contexte de reconstruction », constitue donc le coup d'envoi de la mise en œuvre de la vision des autorités gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et de développement humain. En effet, face à une situation qui suscite de nombreuses inquiétudes, il importe que les acteurs et les partenaires du secteur, à tous les niveaux, dans une

démarche participative, mènent la réflexion, la formalisent afin que les actions qui seront menées ultérieurement aient une véritable portée sur l'économie nationale.

La rencontre devra ainsi répondre aux préoccupations suivantes :

- Comment restructurer et consolider ce secteur et quelle orientation lui donner pour favoriser l'inclusion financière ?
- Quelles actions mettre en œuvre pour une surveillance efficace du secteur de la microfinance ?
- Quel dispositif mettre en place pour financer le secteur ?

Objectifs

Le colloque a pour objectif global de définir une stratégie d'actions et les moyens nécessaires en vue de faire de la microfinance un véritable outil de développement économique et social en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, le colloque se fixe pour objectifs de :

- proposer les mesures visant à assainir, à restructurer et à consolider le secteur ;
- définir les mesures nécessaires au renforcement de la surveillance ;
- définir l'orientation à donner au secteur de la microfinance ;



- identifier les secteurs d'activité, la population cible et leur mode de financement ;
- définir les modalités de financement du secteur de la microfinance ;
- déterminer les moyens financiers, humains, matériels et techniques à consacrer au secteur.

Méthodologie

Le séminaire se déroulera sous la forme de séances plénières et de travaux en commissions. A cet effet, trois sessions portant sur les principales problématiques du secteur ont été définies :

- session 1 : orientation stratégique et consolidation du secteur ;
- session 2 : renforcement de la surveillance et de l'encadrement du secteur de la microfinance ;
- session 3 : financement du secteur.

Chaque session sera meublée par plusieurs communications suivies d'échanges, et de réflexions en commissions de travail. A travers ces communications, l'état des lieux du secteur en Côte d'Ivoire, la vision des autorités ivoiriennes et les expériences de divers pays ou d'institutions seront exposés.

Résultats attendus

Au terme du colloque :

- un diagnostic approfondi de la microfinance en Côte d'Ivoire est effectué ;
- les faiblesses et les atouts du secteur sont clairement dégagés ;
- des orientations stratégiques sont définies pour le secteur ;
- les besoins d'appui technique et financier sont identifiés ;
- le dispositif de financement du secteur est proposé.



NOTE DE SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DES TRAVAUX

Les 29 et 30 octobre 2012, s'est tenu à la salle des fêtes de l'Hôtel Ivoire d'Abidjan un colloque national sur la microfinance en Côte d'Ivoire portant sur le thème :

« La microfinance face aux défis du développement économique et social de la Côte d'Ivoire : stratégies et perspectives dans un contexte de reconstruction ».

Cette rencontre a rassemblé plus de 160 participants composés d'éminentes personnalités du monde de la finance, des régulateurs, des systèmes financiers décentralisés (SFD) exerçant en Côte d'Ivoire et dans la zone UMOA, des partenaires techniques et financiers venus d'Afrique et d'Europe.

En raison de la tenue ce même jour d'un séminaire gouvernemental, les membres du Gouvernement n'ont pu effectuer le déplacement. La cérémonie d'ouverture de ce colloque a donc été présidée par Monsieur KONE Adama, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances. Il convient de relever, par ailleurs, la présence d'éminentes personnalités, notamment Monsieur Georges SERRE, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire et Monsieur Jacques ATTALI, Président de PlaNet Finance.

A cette occasion, l'état des lieux de la microfinance en Côte d'Ivoire a été

présenté. Ce secteur est constitué de 72 institutions agréées détenant 231 points de services situés majoritairement dans les zones urbaines du sud du pays. Ces institutions ont collecté 90,7 milliards de FCFA auprès de 867 milles clients pour un volume de crédit estimé à 27,2 milliards de FCFA à fin 2011. Cependant, il est caractérisé par un déficit structurel évalué à -15,28 milliards de FCFA.

Les réflexions menées ont permis d'identifier les principales difficultés qui sont, entre autres, la mauvaise gouvernance, le manque de professionnalisme des opérateurs, l'insuffisance des moyens dédiés à la supervision, l'insuffisance des appuis techniques et financiers.

Par ailleurs, il est ressorti que la faible représentation des systèmes financiers décentralisés en zone rurale réside principalement dans l'inadéquation entre l'offre de services et les besoins de la population ainsi que les problèmes d'infrastructures qui augmentent le coût du financement des projets agricoles.

En dépit de ces contraintes, le secteur regorge d'immenses potentialités, notamment la forte demande des populations en produits et services financiers. En outre, l'entrée sur le marché d'opérateurs internationaux crédibles ainsi que l'existence d'une volonté d'assainissement et de



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances

renforcement du dispositif réglementaire constituent autant d'opportunités qui redonneront au secteur toute sa crédibilité.

Les principales recommandations formulées à l'issue des travaux sont les suivantes :

- la finalisation, dans les meilleurs délais, du document de politique nationale de la microfinance, outil nécessaire à l'assainissement et à la restructuration du secteur ;
- la nécessité d'encourager l'émergence d'autres institutions pour éviter la concentration de l'offre au niveau d'une seule institution et réduire ainsi les risques systémiques ;
- la création d'un fonds unique pour le secteur de la Microfinance qui aurait plusieurs sources de financement : l'Etat en priorité, les bailleurs de fonds en appui par un

système de portage, les compagnies d'assurance, les banques et les systèmes financiers décentralisés ;

- la levée des contraintes légales et réglementaires, notamment le plafonnement du taux d'intérêt afin de favoriser l'intervention des investisseurs privés ou institutionnels sur le marché de la microfinance ;
- la mise en place d'une centrale des risques afin de favoriser la disponibilité de l'information financière sur les institutions et les emprunteurs ;
- la création des conditions favorables au développement des services financiers innovants comme le mobile banking en vue de faciliter l'inclusion financière des populations rurales.



Photo d'ensemble des participants

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par cinq allocutions prononcées respectivement par :

- Monsieur le Maire de Cocody,
- Monsieur Lassina FOFANA, Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, Président du Comité d'Organisation du colloque.
- Madame Odile LAPIERRE, Directrice du Département Entreprise Banque et Collectivités de l'Agence Française de Développement, Représentant le Directeur Général de l'AFD ;
- Monsieur Jacques ATTALI, Président de PlaNet Finance ;
- Monsieur KONE Adama, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Représentant Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

Après le mot de bienvenue dit par le Maire de Cocody, le Président du Comité d'organisation du colloque a présenté aux participants l'objet de cette rencontre et a remercié l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ont apporté leurs appuis à son organisation.

A sa suite, la représentante du Directeur Général de l'AFD s'est réjouie de la tenue de ce colloque qui est une opportunité pour mettre en exergue les nombreuses potentialités du marché ivoirien de la microfinance. Elle a noté, par ailleurs, la

satisfaction de son institution d'avoir contribué à son organisation.

En outre, Madame Odile LAPIERRE a présenté les actions de l'AFD menées en faveur de la microfinance, notamment en Côte d'Ivoire. Elle a terminé son propos en faisant quelques suggestions en vue de permettre au secteur de relever les nombreux défis auxquels il est confronté.

Pour sa part, le Président de PlaNet Finance a, d'entrée de jeu, présenté les enjeux de développement et de lutte contre la pauvreté de la microfinance en Afrique. Il a ensuite invité les dirigeants africains à en faire une grande priorité. Pour ce faire, Monsieur Jacques ATTALI a recommandé plusieurs mesures, notamment, la poursuite de la réforme du secteur financier, la restructuration de l'UNACOOPEC-CI, la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de la stratégie nationale de la microfinance et la mise en place d'une structure de promotion.

Monsieur le Directeur Général du Trésor a clos la série d'allocutions. Il a d'abord rappelé les enjeux économiques et surtout sociaux de la microfinance et remercié l'ensemble des partenaires associés à cet événement. Il a ensuite fait la genèse de la microfinance en Côte d'Ivoire, présenté l'évolution du secteur depuis 1996 ainsi que les défis avant d'exposer la vision du gouvernement ivoirien pour ledit secteur. Il a terminé son intervention en déclarant l'ouverture officielle du colloque.



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances



De gauche à droite : Lassina FOFANA, Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité, Jacques ATTALI, Président de PlaNet Finance, Adama KONE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Odile LAPIERRE, Directrice du Département Entreprise Banque et Collectivités de l'Agence Française de Développement



SESSION 1 : ORIENTATION STRATÉGIQUE ET CONSOLIDATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Liste des interventions

Intervention/modération	Personnes ressources
Modérateur	M. Makarimi ADECHOUBOU Directeur Afrique de UNCDF
Communication 1 : Etat des lieux du secteur de la microfinance et perspectives	Mme Hélène DOLLO Directeur de la Microfinance en Côte d'Ivoire, Secrétaire de la CNM
Communication 2 : Résultats de l'étude diagnostique sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire	M. Mathieu SOGLONOU Conseiller Technique Régional de UNCDF
Communication 3 : Expérience du Sénégal en matière d'orientation stratégique et de développement du secteur	M. Amadou Sall DIAL Directeur de la microfinance du Sénégal



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances



M. Amadou Sall DIAL
Directeur de la microfinance du Sénégal

M. Mathieu SOGLONOU
Conseiller Technique Régional de UNCDF



M. Makarimi ADECHOUBOU
*Directeur Afrique de UNCDF
Modérateur de la session 1*



Mme Hélène DOLLO
*Directeur de la Microfinance
en Côte d'Ivoire, Secrétaire de la CNM*



Synthèse

La session 1, consacrée à l'orientation stratégique et à la consolidation du secteur, a porté sur les 3 communications autour des thèmes suivants :

- état des lieux du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire et perspectives ;
- résultat de l'étude diagnostique sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire ;
- expérience du Sénégal en matière d'orientation stratégique et de développement du secteur.

Les deux premières communications ont fait ressortir, les difficultés du secteur, ses atouts et ses opportunités. Les principales difficultés identifiées sont, entre autres, la mauvaise gouvernance, le manque de professionnalisme des opérateurs, l'insuffisance des moyens dédiés à la supervision, l'insuffisance des appuis techniques et financiers.

En dépit de ces contraintes, le secteur regorge d'un immense potentiel, notamment la forte demande des populations en produits et services financiers, l'entrée sur le marché d'opérateurs internationaux, la mise en œuvre d'un plan d'assainissement et le renforcement du dispositif réglementaire.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de la microfinance, en cours d'actualisation, permettra de relever les nombreux défis identifiés.

La communication 3 a présenté les avancées enregistrées au Sénégal suite à la mise en œuvre d'une politique sectorielle, notamment la bonne couverture du territoire, l'amélioration significative du taux de pénétration au cours des dernières années.

Toutefois, des contraintes majeures subsistent, à savoir, l'absence d'une centrale des risques, le faible niveau de professionnalisation et la mauvaise gouvernance des institutions, toutes choses qui minent le développement de la microfinance dans ce pays.

Pour relever ces défis, le Sénégal devra vulgariser la Gestion des Performances Sociales dans les SFD, élaborer une Lettre Politique Sectorielle, développer davantage le mobile banking et mettre en œuvre le Projet d'Appui à la Finance Rurale.

A la suite des différents exposés, des préoccupations ont été exprimées et des contributions ont été apportées.

Il ressort des échanges que :

- des mesures sont en cours pour le redressement de l'UNACOOPEC-CI, eu égard à son importance dans le secteur : il s'agit de la mise sous administration provisoire de cette institution, d'un audit comptable, financier et organisationnel en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ;
- la faible représentation des SFD en zone rurale réside principalement dans l'inadéquation de l'offre de services et les besoins de la population ainsi que dans les



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances

problèmes d'infrastructures qui augmentent le coût du financement des projets agricoles ;

- la finalisation du document de politique nationale de la microfinance doit être une priorité pour faire face dans les meilleurs délais aux difficultés du secteur ;
- la concentration de l'offre au niveau d'une seule institution constitue un risque systémique important pour le secteur, d'où la

nécessité d'encourager l'émergence d'autres institutions ;

- la politique d'assainissement devrait être accompagnée d'une campagne de communication auprès des populations et des SFD ;
- la question du financement informel devrait être prise en compte dans les réflexions menées sur le secteur.



SESSION 2 : RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ENCADREMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Liste des interventions

Intervention/modération	Personnes ressources
Modérateur	M. Bafétégué SANOGO Inspecteur Général du Trésor, Membre de la CNM
Communication 1 : Enjeux et perspectives de la microfinance dans la zone UEMOA	M. Abdou Wabi OLOU Adjoint au Directeur de la Microfinance et des Systèmes Financiers Décentralisés, BCEAO Siège
Communication 2 : Dispositif réglementaire et de surveillance du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire.	M. Georges DIAW Chef de Service des Etablissements de crédits et de microfinance de la BCEAO, Agence Nationale Côte d'Ivoire
Communication 3 : Expérience du Maroc en matière de surveillance	M. Mostafa HASSAR Responsable du service des associations de microfinance à la Banque Centrale du Maroc



M. Bafétégué SANOGO

Inspecteur Général du Trésor

Membre de la CNM

Modérateur de la session 2



Synthèse

Les travaux de la session 2 ont porté sur « le renforcement de la surveillance et de l'encadrement du secteur de la microfinance ». Trois communications ont meublé cette session, suivies d'échanges.

La première communication dont le thème est « enjeux et perspectives de la microfinance dans la zone UEMOA » a mis en exergue la politique de la Banque Centrale dans le domaine de la microfinance. Cette politique est basée essentiellement sur le Programme d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) avec pour objectifs l'amélioration de l'environnement juridique, le renforcement de la surveillance, l'amélioration de l'information financière et le renforcement des capacités. En termes de perspectives, la Banque centrale prévoit la création d'une centrale des risques et d'une solution informatique centralisée ainsi que la poursuite des actions de renforcement des capacités.

Il est ressorti de la deuxième communication que le secteur est régi par une multiplicité de textes légaux et réglementaires à caractère régional et national. Le secteur est également supervisé par un dispositif constitué du Ministère en charge des Finances, de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire. A cela, il faut ajouter la création en 2002 de la Commission Nationale pour la Microfinance qui est une spécificité ivoirienne. En outre, la nouvelle législation vise, à travers

les principales innovations, le renforcement et la modernisation du dispositif réglementaire et de surveillance.

La troisième communication a présenté le bilan et les perspectives de la supervision du secteur du microcrédit marocain. Il a été relevé que le cadre légal favorise une liberté des taux d'intérêt et l'élargissement du champ d'activités. Les perspectives de développement du secteur se fondent principalement sur la stratégie nationale de la microfinance et la refonte du système légal et réglementaire.

Les échanges qui ont suivi ces présentations ont porté sur le délai de traitement des dossiers d'autorisation d'exercer, la centrale des risques, le taux d'usure, la fixation des taux d'intérêt et l'accompagnement des SFD dans la mise en œuvre des réformes réglementaires.

Quelques recommandations ont été formulées aux termes des discussions, savoir :

- améliorer le délai de traitement des demandes d'autorisation d'exercer ;
- accélérer la mise en place de la centrale des risques ;
- mener des réflexions sur la question du plafonnement des taux d'intérêt sur le crédit ;
- poursuivre les mesures d'accompagnement en faveur des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des réformes réglementaires.



SESSION 3 : FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Liste des interventions

Intervention/modération	Personnes ressources
Modérateur	Mme Mariam Dao GABALA Regional Manager West Africa de OIKOCREDIT
Communication 1 : Quelle contribution du secteur bancaire à l'inclusion financière ?	M. Mamah DIABAGATE Directeur Général de la CNCE, membre de l'APBEF
Communication 2 : Défis et opportunités des investissements dans le secteur de la microfinance : expérience de la SFI	M. Youssouf SY Analyste Chargé d'investissement de la SFI
Communication 3 : Instruments de financement et critères d'éligibilité d'un bailleur en microfinance : l'expérience de l'AFD	M. Philippe SERRES Référant microfinance à l'AFD



Mme Mariam Dao GABALA
Regional Manager West Africa de OIKOCREDIT
Modérateur de la Session 3



Groupes de travail de la session 3

Groupe 1 : Mécanisme étatique de financement du secteur de la microfinance

Président de groupe	Mme Mariam FOFANA Directrice Général Adjoint du Budget et des Finances, Membre de la CNM
Communication : Fonds National de Microfinance au Benin : états des lieux et perspectives	M. Pascal KOUNNOU Fonds National de Microfinance du Bénin

Groupe 2 : Finance rurale

Président de groupe	M. Drissa COULIBALY Directeur du Recouvrement, Direction Générale des Impôts, Membre de la CNM
Communication : Défis et opportunité pour le financement du monde rural en Afrique : leçon pour la Côte d'Ivoire	Mme Corinne RIQUET Représentante régionale du CGAP pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Groupe 3 : Mobile banking

Président de groupe	Mme Caroline TIOMAN Conseiller technique du Ministre de l'Economie et des Finances, Membre de la CNM
Communication 1 : Mobile banking : enjeux et perspectives	M. Thierno SECK Expert Senior PlaNet Finance, Directeur du Projet "Mobile Banking" de la DMF au Sénégal
Communication 2 : Mobile Banking, l'expérience de la SFI	Mme Meritzelle MARTINEZ Chargée des Operations Associé, SFI



Synthèse

La session 3, dédiée aux questions de financement du secteur de la microfinance, a été organisée en session plénière puis en travaux de groupe.

Session plénière

Trois communications portant sur les thèmes suivant ont été présentées :

- la contribution du secteur bancaire à l'inclusion financière ;
- les défis et opportunités des investissements dans le secteur de la microfinance : expérience de la SFI ;
- les instruments de financement et les critères d'éligibilité d'un bailleur en microfinance.

Il ressort de l'ensemble des présentations que les financements orientés vers la microfinance sont assurés à 50% par des financeurs publics, à 20% par des financeurs privés et à 30% par des investisseurs.

Par ailleurs, les modalités d'intervention des investisseurs peuvent être énumérées comme suit :

- les financements sont octroyés sous la forme de capitaux de prêts avec des durées d'accompagnement relativement courtes ;
- les investisseurs ciblent principalement les grands réseaux, les SFD spécialisés dans

certains secteurs et les SFD ayant un potentiel de croissance ou ayant déjà un bon niveau de performances.

En outre, les investisseurs sont confrontés à des contraintes et des défis, à savoir :

- la stabilité politique fragile dans certains pays ;
- le cadre légal et réglementaire qui présente encore quelques insuffisances ;
- le statut légal des coopératives et la petite taille des SFD ;
- les performances modestes des SFD en Afrique par rapport aux autres régions ;
- le manque de stratégies de sorties alléchantes pour les investisseurs intéressés par des prises de participation.

En outre, au niveau des financeurs privés, il a été noté en Côte d'Ivoire, la forte concentration du secteur bancaire dans la région Sud et un faible taux de bancarisation.

Pour faire face à ces contraintes, les acteurs bancaires ont entrepris plusieurs actions, notamment l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes non bancarisées et l'élargissement du réseau de vente.

Les communications ont fait l'objet de divers échanges qui ont porté sur des préoccupations spécifiques. Il en est ressorti ce qui suit :



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances

- l'existence de deux modes d'intervention : le financement direct des SFD et le financement via les intermédiaires ;
- les critères d'accessibilité aux différents fonds basés sur la performance financière et sociale ;
- le plafonnement du taux d'usure par la BCEAO qui ne facilite pas l'intervention des investisseurs dans la zone UEMOA ;
- les intervenants ont également conseillé aux SFD de réaliser régulièrement des ratings, de disposer d'un plan d'affaires fiable et de renforcer leur communication externe.

Travaux de groupe

Les travaux de groupes avaient pour objectif de réfléchir sur des questions spécifiques liées au financement du secteur de la microfinance. A cet effet, trois groupes de travail ont été constitués autour des sujets suivants :

- groupe 1 : mécanisme étatique de financement ;
- groupe 2 : financement rural ;
- groupe 3 : mobile banking ;

Travaux du groupe 1

Les recommandations formulées à l'issue des travaux sont les suivantes :

- la création d'un fonds unique pour le secteur de la Microfinance qui aurait plusieurs modes d'interventions ;
- l'octroi de crédit direct pour le refinancement des activités des SFD ;
- la mise en place d'une ligne spéciale pour accompagner les SFD dans cette période de sortie de crise ;
- le renforcement des capacités techniques des SFD.

Relativement aux sources de financement du fonds à mettre en place, les acteurs ci après ont été retenus :

- l'Etat en priorité ;
- les bailleurs de fonds en appui par un système de portage ;
- les maisons d'assurance qui reverseraient un pourcentage de leurs actifs ;
- les banques ;
- les SFD.



Par ailleurs, il a été conseillé de mener l'étude diagnostique à son terme afin de retenir les systèmes et les modalités les plus appropriés.

Travaux du groupe 2

Les participants ont formulé plusieurs recommandations, à savoir :

- prendre en compte les principes de Kampala, notamment l'élaboration d'une politique nationale agricole ;
- organiser les populations rurales en coopératives en vue de constituer une caution solidaire pour la garantie ;
- professionnaliser le milieu rural en faisant un recensement de la population rurale en vue de la reverser dans des filières agricoles spécialisées ;
- améliorer les infrastructures routières et de télécommunication ;
- créer des structures de contrôle des coopératives agricoles en zone rurale ;
- mener des actions en vue de l'éducation financière de la population ;
- utiliser les nouvelles technologies pour réduire les coûts pour les clients et les institutions ;

- garantir l'accès à la propriété foncière rurale ;
- former les agents de crédits des institutions de Microfinance aux activités liées à la finance rurale ;
- prendre en compte la question du genre dans la résolution de la problématique de financement en milieu rural.

Travaux du groupe 3

Au terme des travaux de ce groupe, les recommandations suivantes ont été enregistrées :

- déterminer les mécanismes de financement du secteur du mobile banking ;
- diversifier les offres d'assistance technique et financière ;
- renforcer la réglementation et la régulation du secteur ;
- définir une stratégie de communication et de marketing ;
- mettre en place une plateforme de partenariat entre les différents intervenants dans le secteur ;
- promouvoir les services financiers en vue de l'inclusion financière par la réduction des coûts au profit des SFD.



RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE

Recommandations générales

- la finalisation, dans les meilleurs délais, du document de politique nationale de la microfinance, outil nécessaire à l'assainissement et à la restructuration du secteur ;
- la nécessité d'encourager l'émergence d'autres institutions pour éviter la concentration de l'offre au niveau d'une seule institution et réduire ainsi les risques systémiques ;
- la création d'un fonds unique pour le secteur de la Microfinance qui aurait plusieurs sources de financement : l'Etat en priorité, les bailleurs de fonds en appui par un système de portage, les compagnies d'assurance, les banques et les systèmes financiers décentralisés ;
- la levée des contraintes légales et réglementaires, notamment le plafonnement du taux d'intérêt afin de favoriser l'intervention des investisseurs privés ou institutionnels sur le marché de la microfinance ;
- la mise en place d'une centrale des risques afin de favoriser la disponibilité de l'information financière sur les institutions et les emprunteurs ;
- la création des conditions favorables au développement des services financiers innovants comme le mobile banking en vue de faciliter l'inclusion financière des populations rurales.

Recommandation spécifiques

Session 1 :

- 1 - consolider le cadre réglementaire et institutionnel ;
- 2 - renforcer la surveillance du secteur ;
- 3 - restructurer et redresser les principales structures en difficulté ;
- 4 - améliorer les performances opérationnelles ;
- 5 - assainir l'environnement du secteur ;
- 6 - vulgariser la gestion des performances sociales dans les SFD ;
- 7 - collaborer avec les opérateurs de téléphonie mobile afin de développer le Mobile Banking ;
- 8 - mettre en œuvre un Projet d'Appui à la finance rurale.

Session 2

- 9 - améliorer le délai de traitement des dossiers d'autorisation d'exercer en prenant en compte les contraintes de la Tutelle (mise à jour des dossiers) et celles des promoteurs (célérité) ;
- 10 - poursuivre et achever les travaux sur la centrale des risques ;
- 11 - mener des réflexions sur la fixation des taux d'usure et des taux d'intérêt ;



12- poursuivre les mesures d'accompagnement en faveur des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des réformes réglementaires.

Session 3

Recommandations particulières aux SFD

13 - Réaliser régulièrement des ratings et disposer d'un plan d'affaire et des projections financières fiables ;

14 - Renforcer la communication externe en ne se limitant pas aux publications de leurs données sur le Mix Market ;

Travaux du groupe 1

15 - créer un fonds unique pour le secteur de la Microfinance avec les sources de financement suivantes :

- l'Etat en priorité ;
- les bailleurs de fonds en appui par un système de portage ;
- les compagnies d'assurance qui reverseraient un pourcentage de leurs actifs ;
- les banques ;
- les SFD.

16 - mettre en place un système de crédit direct pour le refinancement des activités des SFD ;

17 - mettre en place une ligne budgétaire spéciale pour accompagner les SFD dans cette période de sortie de crise ;

18 - renforcer les capacités techniques des SFD.

Travaux du groupe 2

19 - prendre en compte les principes de Kampala, notamment l'élaboration d'une politique nationale agricole ;

20 - organiser les populations rurales en coopératives en vue de constituer une caution solidaire pour la garantie ;

21 - professionnaliser le milieu rural en faisant un recensement de la population rurale en vue de la reverser dans des filières agricoles spécialisées ;

22 - améliorer les infrastructures routières et de télécommunications ;

23 - créer des structures de contrôle des coopératives agricoles en zone rurale ;

24 - mener des actions en vue de l'éducation financière de la population ;

25 - utiliser les nouvelles technologies pour réduire les coûts pour les clients et les institutions ;

26 - garantir l'accès à la propriété foncière rurale ;



- 27 - former les agents de crédits des institutions de Microfinance aux activités liées à la finance rurale ;
- 28 - prendre en compte la question du genre dans la résolution de la problématique de financement en milieu rural.
- Travaux du groupe 3*
- 29 - déterminer les mécanismes de financement du secteur du mobile banking ;
- 30 - diversifier les offres d'assistance technique et financière ;
- 31 - renforcer la réglementation et la régulation du secteur ;
- 32 - définir une stratégie de communication et de marketing ;
- 33 - mettre en place une plateforme de partenariat entre les différents intervenants dans le secteur ;
- 34 - promouvoir les services financiers en vue de l'inclusion financière par la réduction des coûts au profit des SFD.



Liste des structures participantes

N° ordre 1	N° ordre 2	Structures
		Structures nationales de régulations et d'appui
1	1	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
2	2	Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances
3	3	Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF)
4	4	Direction Générale des Impôts (DGI)
5	5	Direction Générale de l'Economie (DGE)
6	6	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO-Agence nationale)
7	7	Ministère d'Etat, Ministère du Plan et de Développement
8	8	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité
9	9	Ministère de l'Artisanat et de la Promotion des PME
10	10	Ministère de l'Agriculture
11	11	Ministère de la Promotion de la Jeunesse et du Service Civique
12	12	Ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant
13	13	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)
14	14	Commission Bancaire
15	15	Garde des Sceaux, Ministère de la Justice
16	16	Fonds National de Solidarité
		Associations et organisations professionnelles
17	1	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI)
18	2	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSPD-CI)
19	3	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)
20	4	Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI)
21	5	Union Nationale des Entreprises de Télécommunication (UNETEL)
22	6	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
23	7	Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire
24	8	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)
25	9	Fédération des Associations de Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)
26	10	Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier en Côte d'Ivoire (FENACOVICI)
27	11	Fédération des Artisans de Côte d'Ivoire (FEDACI)
28	12	Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricolesde Côte d'Ivoire (ANOPACI)
29	13	Fédération Nationale des Commerçants de CI (FENACCI)
30	14	Centrale des Commerçants de Côte d'Ivoire
		Autres structures nationales
31	1	Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)
32	2	SIFCA Cote d'Ivoire
33	3	OCEAN Communication
34	4	La Poste de Côte d'Ivoire
35	5	Cabinet de la Première Dame de Côte d'Ivoire



Les Actes du Colloque National sur les Microfinances

N° ordre 1	N° ordre 2	Structures
		Banques en Côte d'Ivoire
36	1	Banque Internationale pour le Commerce et l'industrie de Côte d'Ivoire (BICICI)
37	2	Banque Régionale de la Solidarité (BRS)
38	3	Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI)
39	4	Société Générale des Banques de Côte d'Ivoire (SGBCI)
40	5	Société Ivoirienne de Banques (SIB)
41	6	Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO)
42	7	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)
43	8	ECOBANK CI
44	9	Banque Nationale d'Investissement (BNI)
45	10	BGFIBANK Côte d'Ivoire
46	11	ACCESS BANK CI
47	12	CITIBANK
48	13	STANDARD CHARTERED BANK CI
49	14	VERSUS BANK
50	15	Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA)
51	16	BRIDGE BANK GROUP CI
52	17	UNITED BANK OF AFRIKA
53	18	Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Côte d'Ivoire (BSIC)
54	19	Guaranty Trust Bank Cote d'Ivoire (GT BANK)
		Institutions de microfinance en Côte d'Ivoire
55	1	CECO Odiéné
56	2	LA FINANCIERE
57	3	ARGENTIFERE (ex MUCREFBO)
58	4	MUCREFAB
59	5	IFECC Soubré
60	6	MUKEFI
61	7	CANARI
62	8	REMUCI (Réseau des MUCREFAB de CI)
63	9	GESCI
64	10	ADVANS CI
65	11	ADVANS CI
66	12	FIDRA
67	13	CICE
68	14	CECKA AGOU
69	15	CFEF-CI
70	16	CREDIT DU NORD
71	17	CPFCI (Crédit Populaire des Femmes de CI)
72	18	CEFA
73	19	CAGEP-CI
74	20	CMECEL
75	21	CLEF SERAPTA
76	22	MICROCRED SA
77	23	FONDEC IIPS
78	24	FONIC
79	25	UNACOOPEC-CI
80	26	CNEC SEQUOIA
81	27	CASEC CI
82	28	FCEC



N° ordre 1	N° ordre 2	Structures
83	29	CAACE
84	30	FOND DU MONT CARMEL
85	31	EPACI BONDOUKOU
86	32	EXPRESS FINANCE
87	33	EPACI ABIDJAN
88	34	DAN MEC CI
89	35	CEC BROMALAH
90	36	RCMEC
91	37	AFRIQUE EMERGENCE
92	38	PREMIERE AGENCE MICROFINANCE
93	39	MUTAS-RCEMAF
94	40	MI MOYE
		Structures internationales
95	1	PlaNet Finance
96	2	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
97	3	United Nations Capital Development Fund (UNCDF)
98	4	OIKOCREDIT
99	5	Agence Française de Développement (AFD)
100	6	Promotion et Participation pour la Coopération économique (PROPARCO)
101	7	Société Financière Internationale (SFI)
102	8	Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP)
103	9	AFRITAC de l'OUEST
104	10	Banque Africaine de Développement (BAD)
105	11	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
106	12	Doors & Building Components Inc. (DBCI)
107	13	GIZ Côte d'Ivoire
108	14	Centre Suisse de la Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire
109	15	Banque Mondiale Cote d'Ivoire
110	16	CARE INTERNATIONAL Côte d'Ivoire
111	17	COOPERATION CANADIENNE en Côte d'Ivoire
112	18	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
113	19	AFRICINVEST
114	20	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
115	21	Ministère chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes du Bénin
116	22	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO-Siège)
117	23	Structure de Promotion du Sénégal
118	24	Ministère des Finances et de l'Economie du Maroc
119	25	Fonds National de Microfinance du Bénin
120	26	Lux Développement
121	27	Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA)
122	28	Fonds International de Développement Agricole (FIDA)
123	29	Réseau Africain de Micro-finance (AFMIN)
124	30	Développement International Desjardins (DID)
125	31	TERRAFINA Microfinance
126	32	Danish Refugee Council (DRC)

Direction de la Microfinance
Tél : (225) 22 42 61 63 / 20 25 38 00
BPV 98 Abidjan

